



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE  
L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Département de l'Aménagement du Territoire National et  
de l'Urbanisme

**Secrétariat Général**

**Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme**

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

**N°1/2018 (Séance publique)**

*Gardiennage et surveillance des locaux administratifs de  
L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme  
(à Rabat)*

Le Jeudi 11 Octobre 2018 à 10h du matin, au bureau du Directeur, il sera procédé, en séance publique, à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU), sis, Madinat Al Irfane – Rabat-Instituts – RABAT ; à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°1/2018 relatif au gardiennage et surveillance des locaux administratifs de l'INAU.

- *Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au niveau du Secrétariat Général de l'INAU. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et à partir de l'adresse électronique de l'INAU suivante : ([www.inau.ac.ma](http://www.inau.ac.ma)).*
- *Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 20.000,00dh (vingt mille dirhams) ;*
- *L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 298.797,63 TTC (deux cent quatre vingt dix huit mille sept cent quatre vingt dix sept Dirhams et soixante trois centimes TTC)*
- *Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27, 29 et 31 du Décret n°2.12.349 du 8 Joumada 1- 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.*

### LES CONCURRENTS PEUVENT :

- *Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au Secrétariat Général de l'INAU ;*
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Secrétariat Général de l'INAU – Adresse : Av. Allal EL Fassi- Madinat Al Irfane, B.P 6215, Rabat-institut - Rabat ;*
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;*
- *Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.*

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.**